

## Arrondissement de NIVELLES

COMMUNE  
de  
VILLERS-LA-VILLEMaître LECLERCQ Hervé  
Notaire  
Avenue des Peupliers, 18  
1495 TILLY

Vs réf.: Votre courrier du 19 juin 2023. Dossier HV/2230200.

Ns réf.: Service Urbanisme – 2023/877.5. Agent traitant : Van Tielen Olivier – 071/87.03.68.

Maître,

En réponse à votre demande d'informations dont question sous références, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 et D.IV.100 du Code du Développement territorial (CoDT) :

Au regard du Schéma du développement territorial, on observe que la commune de Villers-la-Ville se rattache à la zone agro-géographique dite Plateau limoneux brabançon ; On y voit également que la commune figure en zone vulnérable pour les nappes phréatiques des sables du Bruxellien.

**COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE/QUATRIEME DIVISION/ SART-DAMES-AVELINES**

Une parcelle de terrain, sise Piraumont, cadastrée section B, numéro 102S P0000, pour une superficie de 1.072 m<sup>2</sup>.

Le bien en cause :

1° est repris au plan de secteur de Nivelles approuvé par Arrêté royal du 01.12.1981, en zone d'habitat à caractère rural visée à l'article D.II.25 du CoDT, sur 50 mètres de profondeur depuis la voirie, puis zone agricole visée à l'article D.II.36 du CoDT ;

2° est soumis en partie à l'application du guide régional d'urbanisme téléchargeable via :

[http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/GRU-coordination-officiouse\\_final.pdf](http://spw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/juridique/codt/GRU-coordination-officiouse_final.pdf)

en ses Chapitre 3 - Règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et aux dispositifs de publicité, & Chapitre 4 - Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accessibilité et à l'usage des espaces et bâtiments ou parties de bâtiments ouverts au public ou à usage collectif par les personnes à mobilité réduite ;

3° n'est pas visé par sa situation au regard d'un projet de plan de secteur ;

4° n'est pas situé dans le périmètre d'un schéma ou projet de schéma de développement pluricommunal, ni d'un schéma ou projet de schéma de développement communal, ni d'un schéma ou projet de schéma d'orientation local, ni d'un guide ou projet de guide communal d'urbanisme ;

figure sous le lot n°1 du permis d'urbanisation (anc. permis de lotir) F0610/25107/LAP3/2009.6 du 31/08/2009 octroyé à M. DUCAMP, mandaté par la Succession ELIARD - Voir copie en annexe ;

Une taxe sur les parcelles non bâties situées dans un permis d'urbanisation non périmé est due par le propriétaire au 1<sup>er</sup> janvier de chaque exercice. Cette taxe n'est pas scindable et s'élève à 6€ par mètre courant de façade avec un maximum de 250€ par parcelle.

5° n'a pas fait l'objet d'observations du Collège communal et à notre connaissance du fonctionnaire délégué conformément à l'article D.IV.102 du CoDT ; n'a pas fait l'objet d'une notification de division de bien récente ;

6° n'a pas fait l'objet d'un certificat d'urbanisme n°2 datant de moins de deux ans, d'un certificat de patrimoine valable ni d'une déclaration urbanistique ou environnementale, ni d'un permis d'environnement, unique ou intégré ;

a fait l'objet du permis d'urbanisme PU0112/2018 du 18 janvier 2019 autorisant la construction d'une habitation ;

7° n'a pas fait l'objet d'un avertissement préalable conformément à l'article D.VII.4 du CoDT ni d'un procès-verbal d'infraction visé à l'article D.VII.5 du CoDT ;

8° n'est pas soumis au droit de préemption ou repris dans les limites d'un plan d'expropriation et, selon le cas, la désignation des bénéficiaires du droit de préemption ou du pouvoir expropriant, ainsi que la date de l'arrêté du Gouvernement correspondant ;

/1/...

Vs réf.: Votre courrier du 19 juin 2023. Dossier HV/2230200.

Ns réf.: Service Urbanisme – 2023/877.5. Agent traitant : Van Tielen Olivier – 071/87.03.68.  
./1/...

9° a) n'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager, de réhabilitation paysagère et environnementale, de remembrement urbain, de revitalisation urbaine ou de rénovation urbaine visés respectivement aux articles D.V.1, D.V.7, D.V.9, D.V.12 ou D.V.13;

b) n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 22 du Code wallon du patrimoine;

c) n'est pas classé en application de l'article 16 du même Code;

d) n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 21 du même Code;

e) n'est pas visé à la carte archéologique ;

10° est situé en régime d'assainissement collectif, le long d'une voirie égouttée, au Plan d'Assainissement par Sous-bassin hydrologique (PASH) ;

Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu à l'article D.IV.52 du CoDT, il nous est impossible de vous fournir les renseignements prévus à l'article D.IV.97, 7° relatifs à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité.

Nous vous invitons à prendre contact avec les Intercommunales concernées (cfr liste ci-après).

11° aucune donnée relative au bien n'est inscrite dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols ;

<https://dps.environnement.wallonie.be/home/sols/sols-pollues/banque-des-donnees-de-letat-des-sols-bdes.html>

12° n'est pas exposé à un risque d'accident majeur ; à signaler l'existence de la société Vital Materials Belgium, répertoriée comme site SEVESO, établie à 1495 Villers-la-Ville (Tilly), Rue de la Station 67 ;

- n'est pas exposé aux risques naturels de type « inondation par débordement » ou « ruissellement » ;
- n'est pas exposé à une contrainte géotechnique majeurs ;
- n'est pas situé dans une réserve naturelle domaniale ou agréée, une réserve forestière ou dans un site Natura 2000, ne comporte pas une cavité souterraine d'intérêt scientifique ou une zone humide d'intérêt biologique, au sens de l'article D.IV.57, 2° à 4°;
- est exposé au risque sismique – Zonage 4 à l'Eurocode 8 ;
- ne semble pas être exposé au risque lié au radon ;

13° n'est pas repris dans le plan relatif à l'habitat permanent.

A titre complémentaire :

- est situé le long de la voirie communale 'Rue Piraumont' ;
- n'est frappé d'aucun alignement résultant de normes routières ;
- n'est grevé d'aucune servitude de passage public suivant l'Atlas des Chemins vicinaux de Sart-Dames-Avelines ;
- n'est pas contigu à un cours d'eau non navigable suivant l'Atlas des Cours d'eau non navigable de Sart-Dames-Avelines ;
- aucun arbre, arbustes ou haie remarquable sur la parcelle, répertoriés, individuellement, en groupe ou en allée, pour leur intérêt paysager, historique, dendrologique, folklorique ou religieux, de curiosité biologique, leur taille exceptionnelle ou le fait qu'ils constituent un repère géographique, sur des listes établies sur base d'une procédure spécifique et publiées au Moniteur belge et sur le portail cartographique du SPW ;
- n'est pas situé dans le périmètre de protection d'une conduite de transport de Fluxys
- n'est pas contigu à une conduite d'adduction d'eau appartenant à Vivaqua ;
- n'est pas contigu à la ligne ferroviaire ;
- ne figure pas dans une zone de prévention de captage.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de croire, Maître, en l'expression de notre considération distinguée.

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

S. RUCQUOY.

E. BURTON.

Province du Brabant Wallon  
**Commune de VILLERS-LA-VILLE (1495)**

---

Service administratif des Travaux : Jonathan GERMAIN – [jonathan.germain@villers-la-ville.be](mailto:jonathan.germain@villers-la-ville.be)  
☎ 071/87.03.80 - 81 ou 88 - ☎ 071/82.71.29  
Rue de Marbais, 37 à 1495 VILLERS-LA-VILLE

Service technique des travaux : Fabian SMITS – [Service-Technique@villers-la-ville.be](mailto:Service-Technique@villers-la-ville.be) - ☎ 071/87.96.20  
Rue du Châtelet, 1 à 1495 TILLY

---

**LISTE DES DIFFERENTS CONCESSIONNAIRES D'EXPLOITATIONS SOUTERRAINES  
DANS LES VOIRIES COMMUNALES**

---

**RESEAU TELEPHONIQUE**

**PROXIMUS**

Rue Marie Henriette, 60 à 5000 NAMUR  
e-mail : [a4.namur.notification@belgacom.be](mailto:a4.namur.notification@belgacom.be)

(Remy Claude)  
(Notification)

☎ 081/72.30.42  
☎ 0800/21037

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

---

**ELECTRICITE – ECLAIRAGE PUBLIC**

**ORES**

Centre d'Exploitation du Brabant Wallon :  
Avenue Jean Monnet, 2 à 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE

☎ 078/15.78.01

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

---

**TELEDISTRIBUTION**

**VOO (TV.NET.TEL. – anciennement BRUTELE)**

Rue de Lambusart, 56 à 6240 FARCIENNES  
e-mail : [infra.structure@voo.eu](mailto:infra.structure@voo.eu)

☎ 071/96.70.23  
☎ 071/96.71.56

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

---

**DISTRIBUTION D'EAU**

**In-BW**

Rue Emile François, 27 à 1474 WAYS  
e-mail : [info@inbw.be](mailto:info@inbw.be)

☎ 067/28.01.11  
☎ 067/28.01.96

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

**VIVAQUA**

Rue aux Laines, 70 à 1000 BRUXELLES  
e-mail : [installinfo@vivaqua.be](mailto:installinfo@vivaqua.be)

☎ 02/518.81.11  
☎ 02/518.83.06

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

**S.W.D.E. (Société Wallonne des Distributions d'Eau)**

Rue de la Concorde, 41 à 4800 VERVIERS  
e-mail : [relex@swde.be](mailto:relex@swde.be)

☎ 087/34.28.11  
☎ 087/34.28.00

---

**GAZ**

**FLUXYS**

Avenue des Arts, 31 à 1040 BRUXELLES

e-mail : [infoworks@fluxys.net](mailto:infoworks@fluxys.net)

☎ 02/282.72.53

☎ 02/282.75.54

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

---

**COLLECTEURS D'ASSAINISSEMENT**

**S.P.G.E. (Société Publique de la Gestion de l'Eau)**

**In-BW**

Rue de la Religion, 10 à 1400 NIVELLES

e-mail : [info@inbw.be](mailto:info@inbw.be)

☎ 067/21.71.11

☎ 067/21.69.28

Portail fédéral C.I.C.C. : [www.klim-cicc.be](http://www.klim-cicc.be)

(mise à jour le 01.09.2018)